

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DEVE 136** Fourniture de plantes vivaces pour les différents espaces verts de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe et les modalités de lancement de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de plantes vivaces pour les différents espaces verts de la Ville de Paris et lui demande l'autorisation de signer les marchés de fournitures correspondants ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités d'une consultation en application de l'appel d'offres ouvert et l'attribution en 2 lots séparés (multi-attributaires) relatif à la fourniture de plantes vivaces pour les différents espaces verts de la Ville de Paris conformément aux articles 12, 25, 33, 66 à 68 et 78 à 80 du Code des marchés publics.

Article 2 : Sont approuvés le règlement de la consultation, les actes d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières commun dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux modalités d'attribution desdits marchés.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les marchés correspondants avec les titulaires retenus selon les montants suivants :

N° du lot	Intitulé	Minimum HT pour 4 ans	Maximum HT pour 4 ans
1	Fourniture de plantes vivaces en godet pour les différents espaces verts de la Ville de Paris (multi-attributaire)	70 000 euros	280 000 euros
2	Fourniture de plantes vivaces en conteneur pour les différents espaces verts de la Ville de Paris (multi-attributaire)	70 000 euros	280 000 euros
	Total	140 000 euros	560 000 euros

Article 4 : Conformément à l'article 25-II-6 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 59-I du décret susvisé ont été présentées, Madame la Maire de Paris est autorisée à relancer la consultation dans le cadre soit d'une procédure concurrentielle avec négociation, selon les articles 71 à 73 du décret relatif aux marchés publics, soit d'un dialogue compétitif, selon les articles 75 et 76 du décret relatif aux marchés publics, ainsi qu'à signer le(s) marché(s) correspondant(s) avec l'entreprise(s) qui aura(ont) été choisie(s) par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

Conformément à l'article 30-I-2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le cas où le marché relatif à certains lots n'a fait l'objet d'aucune candidature et d'aucune offre, ou si les candidatures sont irrecevables, au sens de l'article 55-IV du décret susvisé, ou les offres sont inappropriées au sens de l'article 59-I du décret susvisé, Madame la Maire de Paris est autorisée à relancer la consultation sous la forme d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, ainsi qu'à signer le(s) marché(s) correspondant(s).

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées, sous réserve de décision de financement, sur les crédits inscrits au chapitre 011, natures 6068 et 6233, rubriques 22, 026, 820 et 823 du budget de fonctionnement de l'année 2017 et suivantes de la Ville de Paris et au chapitre 21, nature 2128, rubriques 22, 026, 822 et 823, missions 23 000-99, 61 000-99, 90 002-99, 90 012-99 et 90 013-99 du budget d'investissement de l'année 2017 et suivantes de la Ville de Paris, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**